



## Communiqué d'Enfance & Familles d'Adoption

### ADOPTION INTERNATIONALE : UN DISPOSITIF FRANÇAIS PLUS INADAPTÉ QUE JAMAIS

En avril 2008, Jean-Marie Colombani écrivait : *La diminution des adoptions internationales enregistrées depuis deux ans conduit à s'interroger sur les évolutions futures mais également sur l'organisation du système français.*

Quatre ans plus tard, non seulement le constat est toujours d'actualité mais les réformes amorcées alors sont restées au milieu du gué et **le dispositif français semble plus inadapté que jamais à l'évolution de l'adoption internationale**. La très forte baisse des adoptions internationales (- 52 % entre 2005 et 2011) en est une des illustrations les plus visibles.

Les mutations pressenties sont devenues réalités : baisse du nombre des adoptions au niveau mondial, disparition progressive de la démarche individuelle, évolution du profil des enfants adoptables, demandes de plus en plus pressantes des pays d'origine pour faire adopter en priorité les enfants à besoins spécifiques mais aussi pour que les pays d'accueil leur proposent des familles préparées et accompagnées.

En 2008, un premier niveau de réforme a vu le jour – création d'une autorité centrale visible et identifiable, nomination d'un ambassadeur pour la diriger, création du réseau des volontaires pour l'adoption internationale – laissant espérer que la France avait enfin pris la mesure des enjeux. Or, **la poursuite indispensable de ces réformes s'est engluée dans une gestion au jour le jour, quasiment exclusivement administrative, sans vision à moyen et long termes et sans politique générale et cohérente.**

Manque d'anticipation, de la part de l'autorité centrale française, sur les évolutions prévisibles, inadaptation du réseau des opérateurs (OAA et AFA), manque de volonté politique de réformer un système qui ne répond plus aux besoins des enfants adoptables et aux demandes des pays d'origine, incapacité à organiser une préparation réaliste des candidats à l'adoption. Le bilan est lourd ! L'adoption internationale ne peut pas se réduire à la délivrance de visas et à l'établissement de statistiques.

**Il appartient au Service de l'adoption internationale (autorité centrale française) de renforcer les OAA et d'impulser une dynamique de professionnalisation et d'évaluation des opérateurs, de mieux encadrer l'agrément des organismes et son renouvellement, de développer une coopération internationale correspondant aux besoins des pays d'origine et de soutenir avec force la mise en œuvre d'une véritable préparation des candidats à l'adoption.**

L'autorité centrale française serait bien inspirée de s'appuyer sur les outils développés par le Bureau permanent de la conférence de La Haye, notamment le *Guide des bonnes pratiques sur l'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption*, et sur l'expérience des pays d'accueil qui ont déjà réorganisé leur dispositif.

L'adoption internationale ne retrouvera probablement jamais le niveau du début des années 2000 – et c'est une bonne nouvelle pour les enfants pour lesquels des solutions locales sont trouvées – mais **il est aujourd'hui encore possible de faire en sorte que les enfants réellement privés de famille puissent trouver des familles françaises préparées et accompagnées. Encore faut-il s'en donner les moyens !**

Enfance & Familles d'Adoption, le 6 février 2012